

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 176 25 janvier 2006

SOMMAIRE

Action Holding S.A., Luxembourg	8426	Fifty Nine S.A., Luxembourg	8419
ADE Aide au Développement aux Entreprises		Figestor S.A., Luxembourg	8432
S.A., Luxembourg	8407	Filaine S.A., Luxembourg	8433
Adama S.A., Bertrange	8424	Fiore Holding S.A., Luxembourg	8423
Adama S.A., Bertrange	8424	Fiore Holding S.A., Luxembourg	8429
Alpha Expert S.A., Luxembourg	8422	Fleurs et Hydroculture-Service, S.à r.l	8407
Althe S.A., Bertrange	8424	Fondation Sociale Holding S.A., Luxembourg	8425
Aoyama S.A., Luxembourg	8433	Form of Engineering, S.à r.l., Luxemburg	8418
Axial Investments S.A., Luxembourg	8426	Fortuna Select Fund, Sicav, Luxembourg	8429
Benot S.A., Alzingen	8404	GDH Investments, S.à r.l., Luxembourg	8440
Benot S.A., Alzingen	8404	Gefi Holding S.A., Luxembourg	8403
Benot S.A., Alzingen	8404	Groupement de Participations Industrielles S.A.,	
Benot S.A., Alzingen	8404	Luxembourg	8427
Benot S.A., Alzingen	8405	Hahnemann S.A., Luxembourg	8431
Benot S.A., Alzingen	8405	Hemispheres Films S.A., Luxembourg	8426
Benot S.A., Alzingen	8405	Hiva Holding S.A., Luxembourg	8424
Benot S.A., Alzingen	8405	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Lu-	
BIV Groupe S.A., Luxembourg	8413	xembourg	8432
BIV Groupe S.A., Luxembourg	8413	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Lu-	
BIV Groupe S.A., Luxembourg	8414	xembourg	8433
BIV Groupe S.A., Luxembourg	8414	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Lu-	
BIV Groupe S.A., Luxembourg	8414	xembourg	8433
BIV Groupe S.A., Luxembourg	8414	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Lu-	
Cadeau Mignon, S.à r.l., Béreldange	8446	xembourg	8433
Callipige S.A., Luxembourg	8427	Hurdel International S.A., Luxembourg	8434
Carrérouge, S.à r.l., Luxembourg	8432	Hurdel International S.A., Luxembourg	8434
Chauffarenolux, S.à r.l., Luxembourg	8413	Hurdel International S.A., Luxembourg	8434
CM21 Participations S.A., Luxembourg	8435	Hutchison Ports Investments, S.à r.l., Luxem-	
CM21 Participations S.A., Luxembourg	8435	bourg	8436
Dexia Micro-Credit Fund, Sicav, Luxembourg	8428	Hutchison Whampoa 3G Content, S.à r.l., Luxem-	
Due Esse S.A., Luxembourg	8402	bourg	8448
Ellima Immobilière S.A., Alzingen	8416	Hutchison Whampoa 3G Procurement, S.à r.l.,	
Energy Luxembourg CA S.A., Kehlen	8403	Luxembourg	8448
Erdevel Europa, S.à r.l., Luxembourg	8409	Intergarden S.A., Luxembourg	8432
Euresa Holding S.A., Luxembourg	8408	International Flavors & Fragrances Ardenne,	
Euresa Holding S.A., Luxembourg	8408	S.à r.l., Luxembourg	8430
Eurowest Management S.A., Luxembourg	8425	International Flavors & Fragrances Global Hol-	
Falaco S.A., Luxembourg	8423	ding, S.à r.l., Luxembourg	8434
Falaco S.A., Luxembourg	8423	International Flavors & Fragrances (Luxembourg)	
Falaco S.A., Luxembourg	8423	Holding, S.à r.l., Luxembourg	8429



International Strategies S.A., Luxembourg	8427	News Arts Nouveau, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8421
International Strategies S.A., Luxembourg	8427	Nordiska Apotekargruppen, S.à r.l., Luxemburg	8428
Invesco GT Management S.A., Luxembourg	8428	PC Rental S.A., Luxembourg	8448
IST Lux S.A., Luxembourg	8430	Pelvis, S.à r.l., Luxembourg	8403
IST Lux S.A., Luxembourg	8430	Perlattilia S.A., Lieler	8422
IST Lux S.A., Luxembourg	8430	Rak Porcelain Europe S.A., Schouweiler	8409
K&F Furniture S.A., Bertrange	8409	Rak Porcelain Europe S.A., Schouweiler	8412
Kitz S.A., Luxembourg	8423	S.E.F.I.T. Industries S.A., Luxembourg	8434
Kitz S.A., Luxembourg	8429	S.P.P.F. (Société de Prise de Participation Finan-	
Lepinet Invest S.A., Luxembourg	8441	cière) S.A., Luxembourg	8412
Linares Holding S.A., Luxembourg	8445	S.P.P.F. (Société de Prise de Participation Finan-	
Linares Holding S.A., Luxembourg	8445	cière) S.A., Luxembourg	8413
Linx S.A., Luxembourg	8403	Schaefer J.C., S.à r.l., Niedercorn	8407
Lios I AG, Luxemburg	8437	(T')Scheier S.A., Aspelt	8414
LM&MW, S.à r.l., Luxembourg	8417	SMA Participations S.A., Luxembourg	843
Luxembourg Développement Informatique S.A.,		SOPASOFIE, Société de Participation Sociale et	
Luxembourg	8428	Financière Engelmajer S.A., Luxembourg	842
Luxembourg Développement Informatique S.A.,		Société Luxembourgeoise ETAM S.A., Luxem-	
Luxembourg	8428	bourg	844!
M & A Partners S.A., Roeser	8431	Solage Holding S.A., Luxembourg	8448
Maconlux, S.à r.l., Luxembourg	8407	Sonneborn (Luxembourg) Holdings, S.à r.l., Lu-	
Manimmo S.A., Luxembourg	8406	xembourg	841!
Marc Blondeau (Luxembourg) S.A., Luxembourg.	8426	Sonneborn (Luxembourg) Holdings, S.à r.l., Lu-	
Memory Assessment Clinics Europe S.A., Luxem-		xembourg	8416
bourg	8406	Sopica Technology S.A., Luxembourg	840
Merchant Financial Participations Holding S.A.,		SPE 2 Berlin, S.à r.l., Luxembourg	840
Luxembourg	8424	Sully S.A.H., Luxembourg	8427
Merl Office S.C.I., Luxembourg	8418	Tiesco Lux S.A., Luxembourg	8447
Metals Finance Invest S.A., Luxembourg	8408	Tirilene, S.à r.l., Steinsel	8443
Moselle S.A., Luxembourg	8403	Universeal Europe S.A., Pétange	8416
Neip Investors S.A., Luxembourg	8436	VLK, GmbH, Howald	8418
New Kitchen Services S.A., Luxembourg	8414	Zenobie Holding S.A., Luxembourg	8436

DUE ESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.441.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 17 août 2005, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 11 mai 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
 - Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
 - Monsieur Davide Murari, employé privé à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

S. Vandi / D. Murari

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085595.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



ENERGY LUXEMBOURG CA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 100.428.

Résolutions

1. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jan Vanden Abeele à la fonction de Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 30 juin 2009.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procèsverbal par les membres du bureau.

Secrétaire / Scrutateur / Président

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04882. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085223.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

MOSELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 100.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04339, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085224.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

GEFI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.044.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

(085229.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

LINX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 90.235.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085230.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

PELVIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 89.034.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2005, réf. DSO-BI00162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 septembre 2005.

Pour EURO ASSOCIATES S.A.

Signature

(085260.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



BENOT, Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 39.237.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 274 du 24 juin 1992.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour BENOT S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(085265.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

BENOT, Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 39.237.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 274 du 24 juin 1992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour BENOT S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(085264.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

BENOT, Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 39.237.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 274 du 24 juin 1992.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour BENOT S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(085262.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

BENOT, Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 39.237.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 274 du 24 juin 1992.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour BENOT S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(085320.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



BENOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 39.237.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 274 du 24 juin 1992.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour BENOT S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(085318.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

BENOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 39.237.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 274 du 24 juin 1992.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour BENOT S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(085313.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

BENOT, Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 39.237.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 274 du 24 juin 1992.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour BENOT S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(085311.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

BENOT, Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 39.237.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 274 du 24 juin 1992.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour BENOT S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(085298.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



MANIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.512.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085231.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

MEMORY ASSESSMENT CLINICS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 32.820.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085232.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

SOPICA TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 52.963.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085233.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

SPE 2 BERLIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 3.000.000,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 106.052.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 1^{er} août 2005 que la société CB RICHARD ELLIS STRATEGIC PARTNERS EUROPE, S.à r.l. ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 94.323 a transféré cinquante-quatre mille (54.000) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A. ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.106.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 19 septembre 2005 que la société CB RICHARD ELLIS STRATEGIC PARTNERS EUROPE, S.à r.l. ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 94.323 a transféré soixante-six mille (66.000) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à CR RICHARD ELLIS SPE II INTERMEDIATE, S.à r.l. ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, actuellement en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- CR RICHARD ELLIS SPE II INTERMEDIATE, S.à r.l. ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg	44 000 pants sociales
- DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A. ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg	·
Total	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

SPE 2 BERLIN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085580.3/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



FLEURS ET HYDROCULTURE-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 60.931.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que je représente les intérêts de la société GESTIMMOLUX S.C.I., ayant son siège social à L-4385 Ehlerange, 19, Zare l'Est.

La présente pour vous informer que:

Ma mandante,

dénonce, le siège social de la société FLEURS ET HYDROCULTURE-SERVICE, S.à r.l. à L-4385 Ehlerange, 19, Zare Est.

et ce avec effet immédiat.

A toutes fins utiles, copie de la présente est adressée au domicile privé du gérant unique, Monsieur Gaetano Licata. Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

G. Plottké.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06152. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085234.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

SCHAEFER J.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4650 Niedercorn, 68, rue Prinzenberg. R. C. Luxembourg B 20.308.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085252.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

MACONLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 74, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 63.057.

Constituée suivant acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 janvier 1998, acte publié au Mémorial C n° 337 du 13 mai 1998, modifié par acte sous seing privé en date du 26 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 1101 du 18 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MACONLUX, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(085267.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ADE, AIDE AU DEVELOPPEMENT AUX ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 50.026.

Assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 mai 2004

Liste de présence des actionnaires

Les actionnaires sont présents à 100%. L'assemblée peut donc délibérer valablement.

Résolutions prises

6. Est nommée nouveau commissaire aux comptes, la société ACCOUNTING PARTNERS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2004.

Ch. Loiseau-Guir.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA02057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé) : Signature.

(085268.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



EURESA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 33.730.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 13 mai 2003

Nomination d'administrateur:

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Tore Andersson, Gérard Andreck, Jean-Dominique Antoni, Roger Belot, Giovani Consorte, Jacques Forest, Enea Mazzoli, Jean Simonnet et Martin Willems comme administrateur.

Leurs mandats prendront effet à dater de ce jour et expireront lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004. Les mandats sont gratuits.

Nomination d'un commissaire:

L'assemblée décide de nommer Monsieur Francis Wilmet en qualité de commissaire.

Son mandat prend effet à dater de ce jour et expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05235. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085245.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

EURESA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 33.730.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 10 mai 2004

Nomination d'administrateur:

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Tore Andersson, Gérard Andreck, Jean-Dominique Antoni, Roger Belot, Giovani Consorte, Jacques Forest, Enea Mazzoli, Jean Simonnet et Martin Willems comme administrateur

Leurs mandats prendront effet à dater de ce jour et expireront lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Les mandats sont gratuits.

Nomination d'un commissaire:

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire, Monsieur Francis Wilmet, domicilié au 6, place E. Dubois à 1390 Grez-Doiceau pour un terme de 3 ans prenant cours ce jour pour venir à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05231. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085244.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

METALS FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 87.592.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085354.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



K&F FURNITURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R. C. Luxembourg B 61.497.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K&F FURNITURE S.A.

Signature

(085269.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ERDEVEL EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 95.044.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085270.3/2195/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

RAK PORCELAIN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 64, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 111.085.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

- 1.- Monsieur Claude Peiffer, administrateur de sociétés, demeurant à Schouweiler, agissant en son nom personnel tant qu'en qualité de mandataire pour:
- 2.- La société de droit français ECF avec siège social à F-91355 Grigny 1&3, rue René Clair, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Evry sous le numéro 582 012 936, ici représentée,

en vertu d'une procuration donnée à Grigny le 5 septembre 2005,

- 3.- La société de droit suisse MAJESTIC MANGEMENT & CONSULTING (MMC) S.A. avec siège social à CH-1030 Bussigny, Bas de Plan, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro de référence 2003/03548, ici représentée, en vertu d'une procuration donnée à Bussigny le 9 septembre 2005, et
- 4.- La société RAK PORCELAIN (L.L.C.) avec siège social aux Emirats Arabes Unis, Ras Al Khaimah, Main Road, Al Jazeira Al Hamra Area, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Gouvernement de Ras Al-Khaimah sous le numéro de 19.856, ici représentée,

en vertu d'une procuration donnée à Ras Al Khaimah le 12 septembre 2005.

Lesdites procurations après paraphe ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (ci-après, les «Statuts») qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de RAK PORCELAIN EUROPE S.A.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à la commune de Dippach.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet le commerce en gros et en détail de l'import, et export d'articles de porcelaine et céramique ainsi que de produits manufacturés relevant l'art de la table.



En outre, elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par cent (100) actions de sept cent cinquante euros (750,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

- Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder trois ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.
- **Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou par tout autre moyen de communication électronique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.



Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Mesures transitoires

- 1.- La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.500,- EUR.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

1 RAK PORCELAIN L.L.C., préqualifiée, soixante-cinq actions	65
2 ECF, préqualifiée, dix-huit actions	18
3 MMC, préqualifiée, neuf actions	9
4 Monsieur Claude Peiffer, prénommé, huit actions	8
Total: Cent actions	100

Le prédit capital de soixante quinze mille euros (75.000,- EUR) a été libéré intégralement par des versements en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-4999 Schouweiler, 64, rue de la Gare.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007:
- A.- Khater Massaad, administrateur de sociétés demeurant professionnellement aux Emirats Arabes Unis, Ras Al Khaimah, Main Road, Al Jazeira Al Hamra Area,
 - B.- Monsieur Thierry Drecq, administrateur de sociétés, demeurant 10, rue Montaigne à F-59510 Hem, France,
- C.- Monsieur Christian Marich, administrateur de sociétés, demeurant professionellement à CH-1030 Bussigny, Bas de Plan,
 - D.- Monsieur Claude Peiffer, préqualifié.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2007.

La société anonyme GEFCO S.A. avec siège social à Alzingen, 6, rue Nicolas Wester (R.C.S. B 44.091).

4) L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Peiffer, P. Decker.



Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 72, case 11. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 octobre 2005.

P. Decker.

(090560.3/206/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

RAK PORCELAIN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 64, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 111.085.

Réunion du conseil d'administration

L'an deux mille cinq.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme RAK PORCELAIN EUROPE S.A., ayant son siège social à L-4999 Schouweiler, 64, rue de la Gare,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, à savoir:

- A.- Monsieur Khater Massaad,
- B.- Monsieur Thierry Drecq,
- C.- Monsieur Christian Marich,
- D.- Monsieur Claude Peiffer.

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Claude Peiffer, administrateur-délégué, chargé de la gestion avec pouvoir de signature individuelle à hauteur de 60.000,- euros.

Luxembourg-Eich, le 30 septembre 2005.

K. Massaad / T. Drecq / C. Marich / C. Peiffer

Pour copie certifiée conforme à l'orginal

P. Decker

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090561.2/206/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

S.P.P.F. (SOCIETE DE PRISE DE PARTICIPATION FINANCIERE), Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 90.969.

L'an deux mille cinq, le cinq octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de S.P.P.F. (SOCIETE DE PRISE DE PARTICIPATION FINANCIERE), R.C.S. Luxembourg B 90.969, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 237 du 5 mars 2003.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1er décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 184 du 1er mars 2005.

La séance est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Monsieur François Branellec, Président Directeur Général, demeurant au 10, Presqu'île du Vivier, F-29840 Landunvez.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat, avec adresse professionnelle au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gurvan Branellec, gérant de société, demeurant au 5, rue de l'Eglise, F-29200 Brest.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Ajout à l'article 4 des statuts d'un nouvel alinéa 2 de la teneur suivante:

«La Société a encore pour objet l'acquisition, la gestion et la promotion d'un patrimoine immobilier sis sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et à ce titre, l'exploitation de celui-ci, notamment par la location ou toute autre mise à disposition à titre onéreux auprès de tiers.»

2. Divers.



L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide d'ajouter à l'article 4 des statuts un nouvel alinéa 2 de la teneur suivante:

«Art. 4. (alinéa 2 nouveau). La Société a encore pour objet l'acquisition, la gestion et la promotion d'un patrimoine immobilier sis sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et à ce titre, l'exploitation de celui-ci, notamment par la location ou toute autre mise à disposition à titre onéreux auprès de tiers.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Branellec, M-B. Wingerter De Santeul, G. Branellec, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 84, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(090424.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

S.P.P.F. (SOCIETE DE PRISE DE PARTICIPATION FINANCIERE), Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 90.969.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1619 du 5 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(090425.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

CHAUFFARENOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.774.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085271.3/2195/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

BIV GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 69.617.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085273.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

BIV GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 69.617.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085274.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



BIV GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 69.617.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085275.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

BIV GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 69.617.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085277.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

BIV GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 69.617.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085279.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

BIV GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 69.617.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085281.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

NEW KITCHEN SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 66.568.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085282.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

T'SCHEIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5721 Aspelt, 1, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.142.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085283.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



SONNEBORN (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. CIOTAT, S.à r.l.).

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 106.213.

In the year two thousand five, on the twenty-third day of September. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SONNEBORN HOLDING, LLC, having its registered office in 1209, Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, U.S.A.,

here represented by Mr Gilles du Roy, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 22, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of SONNEBORN (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated under the named of CIOTAT, S.à r.l. by deed of the undersigned notary on February 15, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number. The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on April 19, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
 - that the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to modify the object of the Company by amending the last paragraph of article 2 of the articles of incorporation and adding a new final paragraph to article 2 of the articles of incorporation, so that both such paragraphs will henceforth have the following wording:

«Art. 2. (last two paragraphs). In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.»

There being no further business the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt trois septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SONNEBORN HOLDING, LLC, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, U.S.A., ici représentée par Monsieur Gilles du Roy, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société SONNEBORN (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination de CIOTAT, S.à r.l., suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 février 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 19 avril 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société en changeant le dernier paragraphe de l'article 2 des statuts et en rajoutant un nouveau paragraphe final à l'article 2 des statuts, ces deux paragraphes ayant désormais la teneur suivante:

«Art. 2. (deux derniers paragraphes). Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra également garantir, accorder des sûretés en faveur des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, octroyer des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Soci

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. du Roy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, vol. 149S, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

G. Lecuit.

(090580.3/220/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

SONNEBORN (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. CIOTAT, S.à r.l.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 106.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

G. Lecuit.

(090583.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

UNIVERSEAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 3-5, rue de l'Eglise. R. C. Luxembourg B 77.679.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085284.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ELLIMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester. R. C. Luxembourg B 103.900.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085286.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



LM&MW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 121, rue de Bonnevoie. R. C. Luxembourg B 111.108.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Luc Meyer, opticien, né à Luxembourg le 1^{er} août 1963, demeurant à L-8478 Eischen, 59A, rue de Waltzing;
- 2.- Monsieur Marco Wagner, maître-opticien, né à Luxembourg le 22 avril 1964, demeurant à L-4993 Sanem, 71, cité Schmiedenacht.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- Art. 1er. La société prend la dénomination de LM&MW, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de points de vente dans l'optique comprenant la vente d'articles de l'optique: lunetterie, contactologie et autres accessoires communs à la branche ainsi que la mise en place d'un atelier de montage et de service après-vente.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.
- Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 par Monsieur Luc Meyer, opticien, né à Luxembourg le 1er août 1963, demeurant à L-8478 Eischen, 59A,	
rue de Waltzing, cinquante parts sociales	50
2 par Monsieur Marco Wagner, maître-opticien, né à Luxembourg le 22 avril 1964, demeurant à L-4993 Sa-	50
nem, 71, cité Schmiedenacht, cinquante parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restera à la libre disposition des associés.
- Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
- **Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.



Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1261 Luxembourg, 121, rue de Bonnevoie.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Marco Wagner, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Luc Meyer, préqualifié.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Meyer, M. Wagner, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, vol. 150S, fol. 26, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 octobre 2005.

T. Metzler.

(090736.3/222/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

FORM OF ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxemburg, 67, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 103.421.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085288.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

VLK, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 3, rue du Couvent.

R. C. Luxembourg B 83.592.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085289.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

MERL OFFICE S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl. R. C. Luxembourg E 217.

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085337.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



FIFTY NINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 111.120.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) ACT GT LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Vigin Islands, ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 2) BIND GT LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Vigin Islands, ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes représentées comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de FIFTY NINE S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de un million trente et un mille cinq cents euros (EUR 1.031.500,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment cons-



tatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

- **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier mardi du mois de juin à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.
 - Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.



Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. ACT GT LIMITED, précitée	3.149 actions
2. BIND GT LIMITED, précitée	1 action
	3.150 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Sergio Vandi, employé privé, né le 25 septembre 1963 à Madrid (Espagne), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- b) Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, né le 4 novembre 1965 à Varese (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- c) Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, né le 8 juin 1972 à Villerupt (F), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
 - 3. Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:
 - Monsieur Sergio Vandi, prénommé.
 - 4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Monsieur Stefano De Meo, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant profession-nellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- 5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.
 - 6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 90, case 9. - Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 octobre 2005.

P. Bettingen.

(090959.3/202/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

NEWS ARTS NOUVEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 63.271.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085291.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



ALPHA EXPERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 88.567.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Signature.

(085299.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

PERLATTILIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, Maison 8. R. C. Luxembourg B 40.214.

L'an deux mille cinq, le vingt septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PERLATTILIA S.A., avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 40.214, constituée originairement; sous la dénomination CREBUS S.A.H., suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 avril 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, des Sociétés et Associations n° 427 en date du 25 septembre 1992.

Modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant Aloyse Biel, en date du 24 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, des Sociétés et Associations n° 523, en date du 2 juin 2005.

L'Assemblée est ouverte à 14h30 sous la présidence de Madame Attilia Michelini, demeurant à L-9972 Lieler, Maison 8, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland Beekwilder, demeurant à L-9972 Lieler, Maison 8.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1) Transfert du siège social de la société de Esch-sur-Alzette à Lieler et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.
 - 2) Fixation du siège social.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte.
- III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Esch- sur-Alzette à Lieler et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). La société est établi à Lieler.

(le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-9972 Lieler, Maison 8.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Michelini, A. Muhovic, R. Beekwilder, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2005, vol. 910, fol. 74, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2005.

A. Biel.

(091170.3/203/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.



KITZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.842.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Signature.

(085301.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

FIORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.190.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Signature.

(085302.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

FALACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 79.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04143, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour FALACO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(085329.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

FALACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 79.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04144, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour FALACO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(085331.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

FALACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 79.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04146, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour FALACO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(085334.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



ADAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 20, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 94.521.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085324.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ADAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 20, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 94.521.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085328.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ALTHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 20, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 72.793.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085335.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

MERCHANT FINANCIAL PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.177.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(085390.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

HIVA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 45.452.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé):D. Hartmann.

(085358.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



SOPASOFIE, SOCIETE DE PARTICIPATION SOCIALE ET FINANCIERE ENGELMAJER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 39.878.

__

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui s'est réunie à Luxembourg le 1^{er} juillet 2005

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Dietmar Gajdos par courrier daté du 30 juin 2005. Décharge lui est donnée au titre de l'exercice 2004.
- L'Assemblée décide de nommer en remplacement du liquidateur démissionnaire Monsieur Toni Tort, demeurant à E-46119 Naquera (Valencia), Ctra Fuente del Oro, km 0,5 (Espagne).

Les liquidateurs de la Société sont à compter du 1er juillet 2005:

- Monsieur Toni Tort, demeurant à E-46119 Naquera (Valencia), Ctra Fuente del Oro, km 0,5 (Espagne). et
- Monsieur Mauro Luccardini demeurant à I-06059 Todi, La Palazetta 23, Fraz. Asproli.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085350.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

FONDATION SOCIALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 39.658.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui s'est réunie à Luxembourg le 1er juillet 2005

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Dietmar Gajdos par courrier daté du 30 juin 2005.
- L'Assemblée décide de nommer en remplacement du liquidateur démissionnaire Monsieur Toni Tort, demeurant à E-46119 Naquera (Valencia), Ctra Fuente del Oro, km 0,5 (Espagne).

Les liquidateurs de la Société sont à compter du 1er juillet 2005:

- Monsieur Toni Tort, demeurant à E-46119 Naquera (Valencia), Ctra Fuente del Oro, km 0,5 (Espagne). et
- Monsieur Mauro Luccardini demeurant à I-06059 Todi, La Palazetta 23, Fraz. Asproli.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085351.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

EUROWEST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 110.289.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 août 2005 que:

Monsieur Peter Wilhelm, né le 18 février 1951 à Londres (U.K) et demeurant à B-1490 Court -Saint- Etienne (Belgique), 18, rue des Communes, a été nommé au poste d'administrateur-délégué de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2011. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085367.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



ACTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 38.057.

_

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui s'est réunie à Luxembourg le 1^{er} juillet 2005

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Dietmar Gajdos par courrier daté du 30 juin 2005.
- L'Assemblée décide de nommer en remplacement du liquidateur démissionnaire Monsieur Toni Tort, demeurant à E-46119 Naquera (Valencia), Ctra Fuente del Oro, km 0,5 (Espagne).

Les liquidateurs de la Société sont à compter du 1er juillet 2005:

- Monsieur Toni Tort, demeurant à E-46119 Naquera (Valencia), Ctra Fuente del Oro, km 0,5 (Espagne).
- Monsieur Mauro Luccardini demeurant à I-06059 Todi, La Palazetta 23, Fraz. Asproli.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085352.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

HEMISPHERES FILMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 80.354.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Francis Carpiaux, Monsieur Stéphane Carpiaux et Madame Sophie Carpiaux, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D.Hartmann.

(085365.3/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

AXIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 80.167.

_

Clôture de liquidation

- Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 juillet 2005 que:
- 1) la liquidation est clôturée;
- 2) les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social;
- 3) mandat a été donné à la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. de faire tous décomptes de frais.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085368.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 73.739.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085441.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



SULLY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 42.789.

__

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Denise Vervaet, Monsieur Pierre Schill et la société LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085372.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

GROUPEMENT DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.884.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(085392.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

CALLIPIGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 73.348.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(085393.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

INTERNATIONAL STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 86.889.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

Signature.

(085587.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

INTERNATIONAL STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 86.889.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

Signature.

(085588.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



DEXIA MICRO-CREDIT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.258.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour DEXIA MICRO-CREDIT, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(085416.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

NORDISKA APOTEKARGRUPPEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

H. R. Luxemburg B 108.915.

 $Koordinierte\ Statuten\ hinterlegt\ beim\ Handels-\ und\ Gesellschaftsregister\ Luxemburg,\ am\ 28.\ September\ 2005.$

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 26. September 2005.

Für die Gesellschaft

I. Seckler

Notar

(085419.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

INVESCO GT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.049.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour INVESCO GT MANAGEMENT S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(085420.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 76.175.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085764.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2005.

LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 76.175.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085766.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2005.



FORTUNA SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 88.201.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-Bl02621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour FORTUNA SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(085423.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

FIORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 47.190.

....

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 16 août 2005

Les actionnaires décident de reconduire le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Marc Schintgen. Ils prolongent également les mandats des administrateurs actuels, soit Madame Ingrid Hoolants, la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. et la société KITZ S.A. Toutes les reconductions sont faites pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2007. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085436.3/777/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

KITZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 71.842.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 23 août 2005

Les actionnaires prennent note du changement d'adresse de l'administrateur Monsieur Robert Zahlen à 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085437.3/777/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 425.598.450.

Siège social: L-8081 Luxembourg, 6, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 81.769.

Lors de la résolution tenue en date du 1er août 2005, les associés de la société ont décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael Karl-Heinz Boy, demeurant au 68, Wittenburgerweg, 2244 CC Wassenaar, Pays-Bas, avec effet rétroactif au 30 juin 2005;
- d'accepter la nomination de Monsieur Robert Gerard Anderson, demeurant au 1191 VR Ouderkerk Aan De Amstel, Pays-Bas, en tant que Gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2005 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Michael Karl-Heinz Boy, gérant démissionnaire;
- d'enregistrer le changement d'adresse de Monsieur Roger Michael Blanken comme suit: 136, Hobart Avenue, Short Hills, New Jersey 07078, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088201.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.



IST LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 82.845.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue le 2 septembre 2005 que:

- Madame Myriam Goerens, demeurant à B-1357 Hélécine, 7, rue Hubert Vollon, est confirmée dans ses fonctions d'Administrateur jusqu'en 2006, suite à sa nomination provisoire par le Conseil d'Administration en remplacement de l'Administrateur démissionnaire la société ABTF SERVICES INC., établie à DE 19901 Dover, 30, Old Rudnick Lane;
- Monsieur Raphaël Forler, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, remplace jusqu'en 2006 le Commissaire aux Comptes révoqué, la société H. FAR & J. DOLE INC., établie à DE 19901 Dover, 30, Old Rudnick Lane.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085438.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

IST LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.845.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085454.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

IST LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.845.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085456.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 217.302.500.

Siège social: L-8081 Luxembourg, 6, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 79.141.

Lors de la résolution tenue en date du 1er août 2005, les associés de la société ont décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael Karl-Heinz Boy, demeurant au 68, Wittenburgerweg, 2244 CC Wassenaar, Pays-Bas, avec effet rétroactif au 30 juin 2005;
- d'accepter la nomination de Monsieur Robert Gerard Anderson, demeurant au 1191 VR Ouderkerk Aan De Amstel, Pays-Bas, en tant que Gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2005 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Michael Karl-Heinz Boy, gérant démissionnaire;
- d'enregistrer le changement d'adresse de Monsieur Roger Michael Blanken comme suit: 136, Hobart Avenue, Short Hills, New Jersey 07078, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088209.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.



M & A PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 82.249.

_

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2005

En date du vendredi 1er juillet 2005 à 16 h 30 les actionnaires de la Société Anonyme M & A PARTNERS S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société à ROESER, sur convocation du Conseil d'Administration.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Barbi Yves.

Il constate qu'il résulte de la liste des présences que le capital social est entièrement représenté. La liste des présences se trouve déposée au bureau et restera annexée au procès-verbal.

Les actionnaires déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour et se considérant comme dûment convogués.

Monsieur le Président désigne comme scrutateur Monsieur Philippe Lepretre et comme secrétaire Madame Isabelle Thiery, qui acceptent.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Démission de Monsieur Cyril Tourneur de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 1er juillet 2005.
 - Remplacement.

Les actionnaires après avoir délibéré adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée après avoir délibéré accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Cyril Tourneur de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur-délégué à compter du 1er juillet 2005.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur Monsieur Barbi Yves, demeurant à F-57100 Thionville, 8, rue de la Meurthe et ce à compter du 1^{er} juillet 2005.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme en qualité d'Administrateur-délégué de la société, Monsieur Barbi Yves, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, avec effet au 1^{er} juillet 2005.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09974. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085442.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

HAHNEMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.751.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 6 juillet 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, de sa fonction de Commissaire de la société. La lettre de démission du 6 juillet 2004 restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

HAHNEMANN S.A.

S. Vandi / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085594.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



INTERGARDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 78.031.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085453.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

CARREROUGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 119, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 81.301.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Signature.

(085455.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

FIGESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 80.400.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI02928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Signature.

(085466.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.888.

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 22 septembre 2005 a décidé:

- de nommer en qualité d'administrateur:

Monsieur John Botley, Global Head of Finance, HSBC INVESTMENTS (UK) LIMITED, 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom,

Monsieur Simeon Brown, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT HONG KONG LIMITED, 1, Queen's Road Central, Hong Kong,

Monsieur Laurent Facque, Chief Operating Officer, HSBC INVESTMENTS (France), 4, place de la Pyramide-Immeuble Ile de France-La Défense 9, 75419 Paris,

Monsieur Richard Long, Head of Global Funds Services, HSBC GROUP INVESTMENT BUSINESS LIMITED, 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom,

Madame Evelyn Mc Hale, Head of Office, HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

pour une période prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085413.3/1126/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.888.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(085395.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.888.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(085396.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.888.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(085405.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

AOYAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 72.295.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-Bl06007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Signature.

(085484.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

FILAINE S.A., Société Anonyme, (anc. SEFIT SERVICE S.A.).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 79.225.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI06029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Signature.

(085486.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



HURDEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 82.449.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085468.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

HURDEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 82.449.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085470.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

HURDEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 82.449.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085471.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

S.E.F.I.T. INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 67.378.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-Bl06032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Signature.

(085489.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 328.760.450.

Siège social: L-8081 Luxembourg, 6, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 79.233.

Lors de la résolution tenue en date du 1er août 2005, les associés de la société ont décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael Karl-Heinz Boy, demeurant au 68, Wittenburgerweg, 2244 CC Wassenaar, Pays-Bas, avec effet rétroactif au 30 juin 2005;
- d'accepter la nomination de Monsieur Robert Gerard Anderson, demeurant au 1191 VR Ouderkerk Aan De Amstel, Pays-Bas, en tant que Gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2005 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Michael Karl-Heinz Boy, gérant démissionnaire;
- d'enregistrer le changement d'adresse de Monsieur Roger Michael Blanken comme suit: 136, Hobart Avenue, Short Hills, New Jersey 07078, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088211.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.



SMA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 68.964.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour SMA PARTICIPATIONS S.A. FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(085492.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

CM21 PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 67.382.

Procès-verbal du Conseil d'administration tenu au siège social le mercredi 21 septembre 2005

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, aujourd'hui même, le Conseil d'administration s'est réuni avec à l'ordre du jour:

- Révocation et nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Sont présents:

- MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC., administrateur,
- CCMT PARTICIPATIONS S.A., administrateur,
- TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC., administrateur.

Soit la totalité des administrateurs de la sa CM21 PARTICIPATIONS.

Le Conseil se reconnaît valablement constitué et apte à délibérer.

Après échanges de vues, il décide à l'unanimité de nommer, dès cet instant la S.A. CCMT PARTICIPATIONS ayant son siège social 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur-délégué en remplacement de M. Michel Vansimpsen.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC. / TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Pour acceptation du mandat

CCMT PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085491.2/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

CM21 PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 67.382.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mercredi 21 septembre 2005

S'est réuni au siège, 25A, bd GD Charlotte à 1331 Luxembourg, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme CM21 PARTICIPATIONS.

L'Assemblée est présidée par MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC. qui désigne CCMT PARTICIPATIONS S.A. en qualité de secrétaire et TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC. en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président constate que l'ensemble des actionnaires a accepté de se réunir spontanément et est représenté, ainsi qu'il en résulte de la liste des présences annexée. L'assemblée le dispense de justifier de l'envoi de convocations.



Le président rappelle les points mis à l'ordre du jour, à savoir:

- démission d'administrateurs et administrateur-délégué,
- nomination de nouveaux administrateurs.
- mandat au conseil d'administration pour l'élection d'un nouvel administrateur-délégué,
- divers

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer. Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, la résolution suivante:

- 1) Elle accepte à dater de ce jour, la démission de l'administrateur et administrateur-délégué M. Michel Vansimpsen et nomme en remplacement la S.A. CCMT PARTICIPATIONS ayant son siège social 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.
- 2) Elle accepte à dater de ce jour, la démission de l'administrateur ABECORE MANAGEMENT COMPANIES INC et nomme en remplacement TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC. ayant son siège social 1308 Delaware Avenue Wilmington DE 19806 USA.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC.

Signature

Président

Pour acceptation du mandat

CCMT PARTICIPATIONS S.A. / ABECORE MANAGEMENT COMPANY INC.

Signature / Signature

Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085490.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

NEIP INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 78.559.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

NEIP INVESTORS S.A.

V. Arno' / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(085493.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ZENOBIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 68.463.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour ZENOBIE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(085496.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 78.743.

Acte constitutif publié au Mémorial C nº 365 du 17 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085498.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



LIOS I AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey. H. R. Luxemburg B 110.890.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünf, den neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., abgekürzt SGG, eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Carlo Schlesser, Master in economics, wohnhaft in Howald, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 26 September 2005.
- 2) LOUV, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Carlo Schlesser, Master in economics, wohnhaft in Howald, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 26 September 2005.

Die Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

- **Art. 1. Gesellschaftsform und Bezeichnung.** Zwischen den Unterzeichneten und allen, welche Eigentümer von nachfolgend ausgegebenen Aktien werden, besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht (société anonyme) unter der Bezeichnung LIOS I AG.
 - Art. 2. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Zweigstellen, Tochtergesellschaften oder andere Büros können auf Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg errichtet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet sind, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehorigkeit.

- Art. 3. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.
- **Art. 4. Geschäftszweck.** Gegenstand des Unternehmens ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen.

Die Gesellschaft kann daneben Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise sowie durch die Übertragung von Wertpapieren jeder Art erwerben und jegliche sonstigen Maßnahmen hinsichtlich der Anlage des Gesellschaftsvermögens in Beteiligungsrechten oder Wertpapieren sowie der Verwaltung, Kontrolle und Verwertung der erworbenen Beteiligungen treffen.

Die Gesellschaft kann anderen Unternehmen Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Geschäftszweckes dienlich sind.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus jegliche anderen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Geschäftszwekkes förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, («Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn») zulässig sind.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in fünfzehntausendfünfhundert (15.500) Aktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (EUR 2,-).

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Aktien. Die Aktien können sowohl als Inhaberaktien als auch als Namensaktien ausgegeben werden. Die Namensaktienktien der Gesellschaft werden in das Aktienregister eingetragen, welches bei der Gesellschaft oder bei einer oder mehreren hierfür von der Gesellschaft bezeichneten Personen geführt wird, und dieses Register wird die Namen jedes Inhabers von Aktien, seinen ständigen oder gewählten Wohnsitz und die Zahl der von ihm gehaltenen Aktien enthalten.

Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Register begründet. Den Eigentümern von Namensaktien werden Bescheinigungen über die Eintragung ausgestellt. Alle Aktien haben gleiche Rechte, welche der Gesellschaft gegenüber unteilbar sind.

Art. 7. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig.

Der Verwaltungsrat wird von den Aktionären anlässlich der Generalversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gewählt; die Generalversammlung beschließt außerdem die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihrer Amtszeit.



Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss der Generalversammlung abberufen oder ersetzt werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

- Art. 8. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat hat weitestgehende Befugnisse alle Verfügungsund Verwaltungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.
- Art. 9. Verwaltungsratssitzung. Der Verwaltungsrat wird aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden bestimmen. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Verwaltungsratsvorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einladung angegebenen Ort zusammen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende leitet die Verwaltungsratssitzungen und die Generalversammlungen. In seiner Abwesenheit können die Aktionäre oder die Mitglieder des Verwaltungsrates ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates oder im Falle der Generalversammlung, eine andere Person mit der Leitung beauftragen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden zu jeder Verwaltungsratssitzung wenigstens zwei Tage vor dem entsprechenden Datum schriftlich eingeladen, außer in Eilfällen, wobei die Art des Eilfalls in der Einladung vermerkt wird. Auf diese Einladung kann übereinstimmend schriftlich, durch Telegramm, E-mail, Telefax oder andere ähnliche Kommunikationsmittel verzichtet werden. Eine eigene Einladung ist nicht notwendig für Sitzungen, welche zu Zeitpunkten und an Orten abgehalten werden, die zuvor in einem Verwaltungsratsbeschluss bestimmt worden waren.

Sofern sämtliche Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und sich selbst als ordnungsgemäß eingeladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten, kann die Verwaltungsratssitzung ohne Einladung stattfinden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann sich auf jeder Verwaltungsratssitzung durch schriftliche, per Telegramm, Telex, Telefax, E-mail oder ähnliche Kommunikationsmittel übermittelte Vollmacht durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratssitzung im Wege einer telephonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen und diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleich.

Der Verwaltungsrat kann nur auf ordnungsgemäß einberufenen Verwaltungsratssitzungen handeln.

Der Verwaltungsrat kann nur dann gültige Beschlüsse fassen oder Handlungen vornehmen, wenn wenigstens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder oder ein anderes vom Verwaltungsrat festgelegtes Quorum anwesend oder vertreten sind.

Verwaltungsratsbeschlüsse werden protokolliert und die Protokolle werden vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung unterzeichnet. Auszüge aus diesen Protokollen, welche zu Beweiszwecken in gerichtlichen oder sonstigen Verfahren erstellt werden, sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtsgültig zu unterzeichnen. Beschlüsse werden mit Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit fällt dem Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung das entscheidende Stimmrecht

Schriftliche Beschlüsse im Umlaufverfahren, welche von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates gebilligt und unterzeichnet sind, stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich; jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann solche Beschlüsse schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telefax, E-mail oder ähnliche Kommunikationsmittel billigen. Diese Billigung wird schriftlich zu bestätigen sein und die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll zum Nachweis der Beschlussfassung.

Art. 10. Übertragung von Befugnissen. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft (einschließlich der Befugnis, als Zeichnungsberechtigter für die Gesellschaft zu handeln) an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein und können ihre Befugnisse, vorbehaltlich der Genehmigung des Verwaltungsrates weiterdelegieren. Ihre Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

Der Verwaltungsrat kann desweiteren Einzelvollmachten durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde übertragen.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

- Art. 11. Zeichnungsbefugnis. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Mitglieder des Verwaltungsrates oder durch die gemeinschaftliche oder einzelne Unterschrift des oder der Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.
- Art. 12. Interessenkonflikt. Verträge und sonstige Geschäfte zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Unternehmung werden nicht dadurch beeinträchtigt oder deshalb ungültig, weil ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder leitende Angestellte der Gesellschaft an dieser anderen Gesellschaft oder Unternehmung ein persönliches Interesse haben oder dort Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, leitender oder sonstiger Angestellter sind. Jedes Verwaltungsratsmitglied und jeder leitende Angestellte der Gesellschaft, welche(r) als Verwaltungsratsmitglied, leitender Angestellter oder einfacher Angestellter in einer Gesellschaft oder Unternehmung, mit welcher die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstige Geschäftsbeziehungen eingeht, wird durch diese Verbindung mit der an-



deren Gesellschaft oder Unternehmung nicht daran gehindert, im Zusammenhang mit einem solchen Vertrag oder einer solchen Geschäftsbeziehung zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

Sofern ein Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft im Zusammenhang mit einem Geschäftsvorfall der Gesellschaft ein den Interessen der Gesellschaft entgegengesetztes persönliches Interesse hat, wird dieses Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter dem Verwaltungsrat dieses entgegengesetzte persönliche Interesse mitteilen und im Zusammenhang mit diesem Geschäftsvorfall nicht an Beratungen oder Abstimmungen teilnehmen. Dieser Geschäftsvorfall wird ebenso wie das persönliche Interesse des Verwaltungsratsmitglieds oder leitenden Angestellten der nächstfolgenden Generalversammlung berichtet.

Art. 13. Freistellung des Verwaltungsrates. Die Gesellschaft kann jedes Mitglied des Verwaltungsrates oder jeden leitenden Angestellten von angemessenen Auslagen freistellen, welche von ihm im Zusammenhang mit einer Klage, einer Rechtsverfolgungsmaßnahme oder einem Verfahren entstanden sind, an welchem er aufgrund seiner Stellung als Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder, auf seinen Antrag hin, auch einer anderen Gesellschaft, an welcher die Gesellschaft als Aktionär beteiligt ist oder bei welcher die Gesellschaft Gläubiger ist und von der er keine Entschädigung erhält, beteiligt ist, außer in Fällen, in welchen er aufgrund solcher Klagen, Rechtsverfolgungsmaßnahmen oder Verfahren wegen grob fahrlässigen oder fehlerhaften Verhaltens endgültig verurteilt wird.

Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden und sofern der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere Ansprüche nicht aus.

- Art. 14. Kommissar. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.
- Art. 15. Generalversammlung. Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Ihre Beschlüsse binden alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Die Generalversammlung tritt auf Einladung des Verwaltungsrates zusammen.

Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftsvermögens besitzen, zusammentreten.

Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 23 des Monats April um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Wenn dieser Tag ein gesetzlicher oder Bankfeiertag in Luxemburg ist, wird die jährliche Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag abgehalten.

Andere Generalversammlungen können an solchen Orten und zu solchen Zeiten abgehalten werden, wie dies in der entsprechenden Einladung angegeben wird.

Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn oder dieser Satzung werden die Beschlüsse auf der Generalversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

- Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.
- Art. 17. Ausschüttungen. Der Verwaltungsrat stellt bis spätestens drei Monate nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds so lange zugeführt bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft dem Kommissar vor, der seinerseits der Generalversammlung Bericht erstattet. Die Generalversammlung befindet über die Bilanz sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn aus dem verteilungsfähigen Gewinn die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Zwischenauschüttungen im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

- Art. 18. Auflösung. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt, welche ihrerseits natürliche oder juristische Personen sein können. Die Generalversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütung fest.
- Art. 19. Änderung der Satzung. Die Satzung kann durch eine Generalversammlung, welche den Quorum- und Mehrheitserfordernissen gemäß dem Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn entspricht geändert werden.
- **Art. 20. Anwendbares Recht.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.



Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2005.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2006.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die fünfzehntausendfünfhundert (15.500) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., abgekürzt SGG, vorgenannt	15.499 Aktien
2) LOUV, S.à r.l., vorgenannt	1 Aktie
Total	15.500 Aktien

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Die Komparenten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, auf ungefähr EUR 2,500.-

Außerordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
- a) Carlo Schlesser, Master in economics, geboren am 30. August 1951 in Luxemburg, L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.
 - b) Paul Mousel, Anwalt, geboren am 15. Oktober 1953 in Luxemburg, L-1468 Luxemburg, 14, rue Erasme.
- c) Jean-Paul Reiland, Privatbeamter, geboren am 19. Januar 1961 in Luxemburg, L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt: FIN-CONTROLE S.A., eine Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in 26, avenue Louvigny, L-1946 Luxemburg.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2006.
 - 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.
- 6) Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die laufende Geschäftsführung auf eines oder mehrere seiner Mitglieder zu übertragen sowie deren Befugnisse und Vertretungsmacht zu regeln.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Schlesser, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 72, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr erteilt, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Oktober 2005.

F. Baden.

(087858.3/200/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

GDH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 82.578.

Acte constitutif publié au Mémorial C nº 1204 du 20 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085509.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



LEPINET INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 111.132.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. La société REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, ayant son siège social au 152, Madison Avenue Suite, 1104 New York (Etats-Unis d'Amérique).
- 2. Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968, à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre Ier .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LEPINET INVEST S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.



- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3^e mardi du mois d'octobre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1er juillet et finit le 30 juin de chaque année.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 30 juin 2006. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société anonyme REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, prédésignée, trois cent neuf actions	309
2. Monsieur Alain Heinz, préqualifié, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.



Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Est nommé administrateur de catégorie A:
- Monsieur Stephan Meyers, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1961, à Vilvoorde (Belgique), demeurant à CRTA de Fontaneda 001 4H Edif Pont del Sola, Saint Julia de Loria (Principauté d'Andorre).
 - 3. Sont nommés administrateurs de catégorie B:
- Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964, à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968, à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
 - 4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.094.

- 5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire.
 - 6. Le siège social de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 7. Est donné pouvoir à Monsieur Stephan Meyers, préqualifé, à l'effet d'acquérir, pour le compte de la société LEPI-NET INVEST S.A., aux charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière que le mandataire jugera convenables, le bien ci-après désigné: maison sise à Ramatuelle (Var), lieudit «Garbine Est» (France).

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, documents et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Kind, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2005, vol. 534, fol. 22, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 octobre 2005.

J. Seckler.

(091009.3/231/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

TIRILENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7320 Steinsel, 22, rue de la Forêt. R. C. Luxembourg B 111.099.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Madame Irène Fernandes Venâncio, cuisinière, née à Louriçal (Portugal), le 7 mars 1961, épouse de Monsieur José Manuel Ferreira Sousa, demeurant à L-7320 Steinsel, 22, rue de la Forêt.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La société prend la dénomination de TIRILENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Steinsel.
- Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Madame Irène Fernandes Venâncio, cuisinière, demeurant à L-7320 Steinsel, 22, rue de la Forêt.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.



- **Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
 - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- a) Madame Irène Fernandes Venâncio, prénommée, gérante technique;
- b) Monsieur José Manuel Ferreira Sousa, ouvrier, né à Louriçal (Portugal), le 28 avril 1959, demeurant à L-7320 Steinsel, 22, rue de la Forêt, gérant administratif.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe des deux gérants, soit par la signature individuelle de la gérante technique.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-7320 Steinsel, 22, rue de la Forêt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Fernandes Venâncio, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, vol. 150S, fol. 23, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

E. Schlesser.

(090705.3/227/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.



LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 48.037.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 11 août 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour LINARES HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088439.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 48.037.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00417, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

B. Birchen

Administrateur

(088310.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 1.428.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 avril 2005 les décisions suivantes:

- Démission des deux administrateurs Monsieur Jean-Claude Darrouzet, administrateur et Président du Conseil d'Administrateur délégué à la gestion journalière et Monsieur Walter Deutsch, administrateur.
- Nomination d'un administrateur pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2007:

ETAMINT S.A., 204, Chaussée d'Alsemberg, B-1190 Bruxelles, Administrateur, Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué à la gestion journalière.

Suite à ce changement, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- ETAM S.A., administrateur, demeurant à F-92614 Clichy;
- Monsieur Pierre Milchior, administrateur, demeurant à F-92614 Clichy;
- Monsieur Jean-Pierre Blasi, administrateur, demeurant à B-1180 Bruxelles;
- ETAMINT S.A., administrateur, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué à la gestion journalière, demeurant à B-1190 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088242.3/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.



CADEAU MIGNON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Béreldange, 1A, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 111.133.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MCO SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-7240 Béreldange, la route de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.779, ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Michel Colaci, comptable-fiscaliste, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 17, rue du Rocher (France).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre Ier .- Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1er. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de CADEAU MIGNON, S.à r.l.
 - **Art. 3.** La société a pour objet le commerce d'articles de cadeau.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Béreldange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par la société à responsabilité limitée MCO SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-7240 Béreldange, 1A, route de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.779.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.



Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-7240 Béreldange, 1A, route de Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Michel Colaci, comptable-fiscaliste, né à Castrignano (Italie), le 29 septembre 1966, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 17, rue du Rocher (France).

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Colaci, J. Seckler.

Junglinster, le 18 octobre 2005.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 2005, vol. 534, fol. 15, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. J. Seckler.

(091011.3/231/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

TIESCO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 70.949.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour TIESCO LUX S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

(085499.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.



HUTCHISON WHAMPOA 3G PROCUREMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes. R. C. Luxembourg B 82.518.

Acte constitutif publié au Mémorial C nº 1191 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085501.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

PC RENTAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 75.132.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour PC RENTAL S.A. (en liquidation)

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(085502.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

HUTCHISON WHAMPOA 3G CONTENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. HUTCHISON 3G SWITZERLAND INVESTMENTS, S.à r.l.).

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes. R. C. Luxembourg B 78.207. Acte constitutif publié au Mémorial C n° 239 du 2 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

(085504.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

SOLAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 69.607.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour SOLAGE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(085506.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck